

**RAPPORT N° 05/6-15**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CHEMIN TESSAN**  
**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE**  
**(partie comprise entre la Rue Nantier Didier et la Route de Bois-de-Nèfles)**

**APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT**  
**AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères, et rentrent dans certains domaines comme celui de la voirie.

La Commune souhaite engager des travaux d'aménagement de la partie haute du Chemin Tesson, et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

Le Chemin Tesson sur sa partie haute est très dégradé. Les trottoirs sont inexistantes. Le passage des piétons n'est pas sécurisé. Les espaces entre la bande de roulement et les clôtures sont en terre. Des ravinements se produisent à chaque pluie. L'objectif est d'aménager cette portion de voie, dans le prolongement de travaux effectués sur la partie basse.

**Plan de financement prévisionnel**

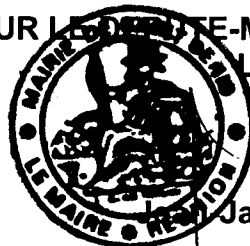
- Estimation totale du projet		150 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	127 500,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	22 500,00 € HT

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT**  
**LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**



Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/6-15  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 septembre 2005

**OBJET**

**CHEMIN TESSAN  
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE  
(partie comprise entre la Rue Nantier Didier et la Route de Bois-de-Nèfles)**

**APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT  
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-15 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'aménagement de la Rue Tesson (partie comprise entre la Rue Nantier Didier et la Route de Bois-de-Nèfles).

**ARTICLE 2**

Approuve le plan de financement correspondant :

- Estimation totale du projet		150 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	127 500,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	22 500,00 € HT

